

Déclaration commune d'Europa laïca (Espagne)
de l'Union des Athées et des Libres penseurs (Espagne)
et de la Fédération nationale de la Libre Pensée (France)

(Membres du Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée)

Un nouveau crime contre le droit des femmes à disposer librement de leur corps se prépare en Espagne.

Le Parti Populaire, qui gouverne avec la majorité absolue en Espagne, prétend changer la loi sur l'avortement, en vigueur depuis 2010.

L'avant-projet de « *Loi de protection de la vie du conçu et les droits de la femme enceinte* » adopté par le gouvernement Rajoy ne prévoit plus que deux cas de dépenalisation de l'avortement :

- l'existence d'un grand danger pour la vie ou la santé physique ou psychique de la mère pendant les 22 premières semaines de gestation,
- Si la grossesse est le résultat d'un délit contre sa liberté ou une atteinte à sa sexualité, l'avortement peut se pratiquer dans les douze premières semaines et si le fait a été dénoncé.

La loi de 2010, toujours en vigueur, établit qu'il est possible d'avorter sans donner aucune raison dans les 14 premières semaines de grossesse. Cette loi établit des délais de droit similaire à ce qui existe dans la majorité des pays de l'Union Européenne.



Ce que le Parti Populaire veut, en connivence avec les secteurs les plus intégristes du catholicisme international, c'est revenir à des situations où les femmes n'auraient plus le droit de décider de leur maternité et devraient justifier que les intérêts de l'enfant à venir n'entrent pas en conflit avec les leurs.

Avec la loi de 2010, les mineures de 16 à 17 ans étaient simplement tenues d'informer

leurs parents, à moins d'invoquer des causes spéciales pour ne pas le faire, par exemple une mauvaise relation avec les parents, ou que ceux-ci les auraient obligés à ne pas avorter. Avec la nouvelle loi, les parents seront obligés de les accompagner et de décider pour elles.

Avec la loi de 2010, il est possible d'interrompre une grossesse de plus de 22 semaines s'il existe des « anomalies fœtales » incompatibles avec la vie qui doivent être indiquées dans le diagnostic préalable délivré par un médecin autre que celui qui pratique l'intervention. Elle autorise également l'avortement lorsqu'une maladie extrêmement grave et incurable est détectée dans le fœtus, détection qui doit être confirmée par un comité clinique.

Avec le projet du Parti Populaire, la possibilité d'avorter pour cause d'une maladie du fœtus est retirée et reste assujettie aux effets que cette maladie génère chez sa mère. Il faut apporter la garantie que les femmes souffrent d'un dommage «*important non irréversible mais important et durable* » dans sa santé physique ou psy-

chologique. Et cela nécessite un avis motivé par deux médecins spécialistes qui ne peuvent pas travailler dans l'établissement dans lequel l'avortement est pratiqué.

Pour les maladies incompatibles avec la vie, les exigences seront doublées: un rapport médical devra confirmer ces risques pour la mère et un autre rapport, les pathologies fœtales testées en accord avec le Comité de bioéthique d'Espagne.

La FNLP, Europa Laïca et l'Union des Athées et des Libres Penseurs d'Espagne dénoncent cet avant-projet de loi et le considèrent comme une nouvelle croisade nationale catholique menée contre la liberté de conscience des femmes, derrière laquelle sont la hiérarchie catholique à son plus haut niveau (le Vatican) ainsi que les organisations « pro vie ».

Cette offensive applaudie par l'extrême droite politique européenne, ne prépare-t-elle une autre offensive, à un échelon plus vaste, dans le contexte européen et international ? Doit-on s'en inquiéter ?

C'est pourquoi, les associations soussignées demandent l'abandon de cet avant-projet et appellent les organisations laïques et de Libre Pensée à se regrouper pour l'obtenir.